



**Procès-verbal de la 90^e réunion du Conseil d'administration
tenue le mercredi 21 septembre 2022 à 9h30**

- Vidéoconférence Zoom

Étaient présents :

Rudolf Bertrand, Magella Cantin, Denise Doyon-Paquet, Raymonde Jetté, Francine Lambert, Jacques Pelletier et Liliane Tanguay

Était absent : (aucune absence)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de la 89^e réunion du Conseil d'administration tenue le 26 août 2022
3. Suivi du procès-verbal de la réunion du CA tenue le 26 août 2022
 - a. Site Web de l'APRES-INRS : état de la situation
4. 17^e Assemblée générale annuelle (14 octobre 2022)
 - a. Courriel aux membres - convocation à l'Assemblée générale
 - b. Programme de la journée et fiche d'inscription
 - c. Tirage d'un prix de présence
 - d. Rapports de la trésorière :
 - i. États financiers au 31 août 2022
 - ii. Copie du relevé bancaire au 31 août 2022
 - iii. Proposition du budget 2022-2023
 - e. Mise à jour annuelle des compensations pour les dépenses encourues par les membres du CA 2022-2023
5. Révision des règles entourant le financement d'une activité sociale ou culturelle offerte par l'APRES-INRS à ses membres et le droit de participer à ces activités
6. Demande annuelle à l'INRS d'une contribution financière pour les activités de l'APRES-INRS – 31 août 2022
7. Adhésion et listes des membres et d'envoi
 - a. Nouvelle adhésion
 - b. Listes des membres et d'envoi
8. Rapport de la trésorerie
9. Activités sociales et culturelles
 - a. Région de Québec
 - b. Région de Montréal
10. Membre honoraire
11. Assemblée générale annuelle de la FRUQ et mini-colloque (21 octobre 2022)
12. Divers
 - a. Décès du professeur Pierre Talbot
13. Confirmation de la date de la prochaine réunion
14. Levée de la réunion

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 9h30.

Il est proposé d'ajouter un point à l'ordre du jour « Membre honoraire ». Ce point serait ajouté après le point 9. Les points suivants seraient décalés.

Sur proposition de Raymonde Jetté, appuyée par Rudolf Bertrand, le projet d'ordre du jour est accepté avec l'ajout proposé.

Résolution CA90-sept-21-22-01

2. Acceptation du procès-verbal de la 89^e réunion du Conseil d'administration tenue le 26 août 2022

Sur proposition de Liliane Tanguay, appuyée par Rudolf Bertrand, le procès-verbal est accepté tel que déposé.

Résolution CA90-sept-21-22-02

3. Suivi du procès-verbal de la réunion du CA tenue le 26 août 2022

a. Site web de l'APRES-INRS : état de la situation

Magella Cantin rappelle que l'INRS a subi une cyberattaque et que cela retarde la mise en place de notre nouveau site web. Magella Cantin travaille avec Serge Verret de l'INRS à monter notre nouveau site web. Ce dernier est actuellement en vacances. Dès son retour, il communiquera avec lui pour reprendre les travaux.

4. Assemblée générale annuelle (14 octobre 2022)

a. Courriel aux membres - convocation à l'Assemblée générale

Jacques Pelletier a déposé un projet de courriel aux membres pour convoquer officiellement la prochaine Assemblée générale. Après discussions, le projet est accepté avec de petites corrections. Jacques Pelletier enverra ce courriel dans les délais prévus à nos Statuts et règlements.

b. Programme de la journée et fiche d'inscriptions

Les membres du CA acceptent le programme de la journée ainsi que la fiche d'inscription déposés par le secrétaire. Ces documents seront joints au courriel de la convocation de l'Assemblée générale.

c. Tirage d'un prix de présence

Le secrétaire rappelle qu'un tirage d'un prix de présence a été fait lors de l'Assemblée générale de l'année dernière. Après discussions, les membres du CA décident de ne pas faire un tel tirage cette année. Il y a déjà un tirage prévu pour les membres qui ont renouvelé leur adhésion 2022-2023 avant le 1^{er} août dernier.

d. Rapports de la trésorière

Avec la convocation de la présente réunion, ont été transmis les rapports de la trésorerie pour l'année se terminant le 31 août 2002 (bilan au 31 août 2022, état des résultats au 31 août 2022 et copie du relevé de compte au 31 août 2022) ainsi que le budget proposé pour l'année 2022-2023. Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

Sur proposition de Rudolf Bertrand, appuyée par Francine Lambert, les documents déposés par la trésorière sont adoptés et seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale.

Résolution CA90-sept-21-22-03

e. Mise à jour annuelle des compensations pour les dépenses encourues par les membres du CA 2022-2023

Avec la convocation de la présente réunion, le secrétaire a transmis un tableau sur la mise à jour des compensations pour les dépenses encourues par les membres du CA pour ses réunions en 2022-2023. Il rappelle qu'aucune compensation n'est versée lors d'une réunion virtuelle. Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

Sur proposition de Liliane Tanguay, appuyée par Rudolf Bertrand, la mise à jour des compensations est adoptée tel que déposée et sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée générale.

Résolution CA90-sept-21-22-04

5. Révision des règles entourant le financement d'une activité sociale ou culturelle offerte par l'APRES-INRS à ses membres et le droit de participer à ces activités

Lors de la dernière réunion, Rudolf Bertrand avait suggéré de revoir à la hausse le montant de la contribution de l'APRES-INRS lors d'une activité sociale ou culturelle offerte aux membres. Avec la convocation de la présente réunion, le secrétaire a joint la résolution adoptée par le CA en février 2003 (CA81-fév-12-21-03) à ce sujet. Les membres sont tous d'avis que le montant de la contribution devrait être augmenté compte tenu de l'état de nos finances et afin de favoriser la participation des membres à nos activités dans un contexte d'une augmentation significative des tarifs des activités et du coût des repas au restaurant. On serait d'avis de porter la contribution maximale de l'APRES-INRS de 20 \$ à 30 \$.

Après discussions, on demande au secrétaire de préparer une mise à jour des règles quant à la répartition de la contribution lorsque l'activité est précédée ou suivie d'un repas au restaurant.

6. Demande annuelle à l'INRS d'une contribution financière pour les activités de l'APRES-INRS – 31 août 2022

À la demande des membres du CA, le président enverra une demande d'aide financière à l'INRS pour la prochaine année financière 2022-2023 de l'APRES-INRS en tenant compte que nous avons 67 membres en règle au 31 août 2022.

7. Adhésion et listes des membres et d'envoi

a. Nouvelle adhésion

Le secrétaire informe les membres du CA qu'il a reçu une demande d'adhésion de la part de Claude Sirois, du Centre Énergie Matériaux Télécommunications, qui prendra sa retraite le 1^{er} janvier 2023. Conformément à nos Statuts et règlements, il sera exempté de cotisation durant l'année financière en cours.

Sur proposition de Jacques Pelletier, appuyée par Denise Doyon-Paquet, la demande d'adhésion de Claude Sirois est acceptée conformément aux articles 1.5.3 et 7.1 des Statuts et règlements de l'APRES-INRS. Il deviendra membre à compter du 1^{er} janvier 2023.

Résolution CA90-sept-21-22-05

b. Listes des membres et d'envoi

Jacques Pelletier a transmis avec la convocation de la présente réunion une mise à jour de la liste des membres et des listes d'envoi. Il prie les membres du CA d'utiliser les listes d'envoi mises à jour, car des adresses courriel ont été modifiées. Magella Cantin demande qu'on corrige son adresse courriel dans ces listes.

8. Rapport de la trésorerie

Voir le point 4d de la présente réunion.

9. Activités sociales et culturelles

a. Région de Québec

Après la prochaine Assemblée générale, Rudolf Bertrand a l'intention d'organiser un petit déjeuner vers la fin d'octobre prochain.

b. Région de Montréal

Francine Lambert rappelle que la prochaine activité aura lieu le 29 septembre prochain. Ce sera une visite guidée du « Vieux-Montréal », secteur ouest, offerte par l'agence Guidatour de Montréal. Cette visite sera suivie d'un dîner dans un restaurant à choisir.

Il est rappelé que le CA a déjà approuvé par courriel toutes les activités mentionnées ci-dessus et que les coûts de chacune de ces activités seront partagés selon les règles entourant le financement d'une activité sociale ou culturelle (Résolution CA81-fév-12-21-03).

10. Membre honoraire

Pour ce point à l'ordre du jour, on demande à Magella Cantin de se retirer de la réunion.

Après discussions entre des membres du CA, il est recommandé de proposer à l'AG que Magella soit désigné « membre honoraire » selon l'article 1.5.4 de nos Statuts et règlements:

« 1.5.4 Membre honoraire : désigne une personne que l'Association désire honorer par résolution de l'Assemblée générale, adoptée à la majorité des deux-tiers (2/3) des membres présents, sur recommandation du Conseil d'administration. Un membre honoraire a les mêmes privilèges et les mêmes obligations qu'un membre actif, mais il n'est pas tenu de verser une cotisation régulière.

Le titre de membre honoraire n'est conféré que rarement. Les candidats sont des personnes qui répondent aux critères suivants :

- 1. être un membre actif de l'APRES-INRS et l'avoir été durant au moins cinq (5) années conformément à l'article 1.5.3;*
- 2. avoir consacré une partie significative de sa carrière à l'emploi de l'INRS;*
- 3. avoir apporté une contribution importante au développement et au dynamisme de l'APRES-INRS»*

Les membres du CA sont d'avis que Magella répond pleinement à ces critères.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

Considérant la décision de Magella Cantin de ne pas demander un renouvellement de son mandat à titre de président de l'APRES-INRS et de ne pas se présenter à un autre poste du CA;

Considérant qu'il a été un des membres fondateurs de l'APRES-INRS et qu'il a toujours occupé un poste au CA;

Considérant son dévouement et son implication dans les activités de l'APRES-INRS et sa contribution importante au développement et au dynamisme de l'APRES-INRS;

Considérant sa longue carrière à l'emploi de l'INRS et la marque qu'il y a laissé;

Sur proposition de de Rudolf Bertrand, appuyée par Denise Doyon-Paquet, le conseil d'administration recommandera à la prochaine Assemblée générale de désigner Magella Cantin à titre de membre honoraire conformément à l'article 1.5.4 des Statuts et règlements de l'APRES-INRS.

Résolution CA90-sept-21-22-06

11. Assemblée générale annuelle de la FRUQ et mini-colloque (21 octobre 2022)

Magella Cantin est invité à se joindre de nouveau à la réunion.

La prochaine Assemblée générale de la FRUQ se tiendra en présentiel au siège social de l'Université du Québec le 21 octobre prochain en avant-midi. Cette Assemblée sera suivie d'un mini-colloque en après-midi portant sur le défi de recrutement de nouveaux membres de même que sur la relève au sein des conseils d'administration. Magella Cantin précise que nous avons droit à 3 représentants.

Rudolf Bertrand sera le représentant de l'APRES-INRS. La présence de Jacques Pelletier reste à confirmer.

12. Divers

a. Décès du professeur Pierre Talbot

Francine Lambert informe le CA du décès du professeur Pierre Talbot du Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie le 19 septembre 2022. Il a également occupé les fonctions de directeur du centre de 1998 à 2007, puis de 2017 à 2019. Il est convenu que lorsqu'un communiqué sera émis par l'INRS, Francine Lambert le transmettra aux membres de l'APRES-INRS ayant œuvré au centre Armand-Frappier.

13. Confirmation de la date de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion du CA sera fixée après la tenue de la prochaine Assemblée générale.

14. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, Magella Cantin propose la levée de la réunion à 11 h.

Jacques Pelletier
Secrétaire

Magella Cantin
Président

Accepté par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 25 octobre 2022.